

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Maison Alphonse Miserez SA, Saignelégier
2.

Décision de dissolution par: autorité de surveillance des fondations
3.

Date de la décision: 02.09.2008
4.

Echéance de préavis des créances: **31.10.2008**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Maison Alphonse Miserez SA, en liquidation, route de Courtavon 37, 2944 Bonfol
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Par décision du 2 septembre 2008, le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Maison Alphonse Miserez SA, à Saignelégier, a été mis en liquidaiton par l'Autorité de surveillance des fondations. Le Conseil de fondation a été chargé de la liquidation. Les liquidateurs rendent les créanciers attentifs au fait qu'ils entendent utiliser la procédure de répartition anticipée (art. 745 al. 3 CO) dans l'hypothèse où une répartition pourrait avoir lieu.

Biétry André
2944 Bonfol
(04675420)